



Comité Social d'Administration
de la gendarmerie nationale (CSA GN)
du 16 octobre 2025
Déclaration liminaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le **SNPC FO GENDARMERIE** se satisfait de l'annonce faite par la DRH-MININT le 11 septembre dernier à l'occasion du deuxième « GT PAIE » au sujet de la prise en compte des avancements d'échelon, à savoir :

« Dans la cinématique cible, un agent bénéficiant d'un avancement d'échelon entre le 01/01 et le 31/01 verra son impact traduit sur sa paye de février (et non plus sur celle de mai dans le meilleur des cas) dès lors que le processus aura été automatisé par la direction d'application Dialogue 2 (DAD2) à échéance de la fin du T1 2026 ».

Après les mots, le **SNPC FO GENDARMERIE** attend maintenant les actes... C'est un premier pas et, même si cela se concrétise, ce n'est qu'une petite réponse face aux multiples problèmes de gestion que rencontrent nos collègues. Il reste maintenant à régler les délais de prise en compte des avancements de grade, les problèmes de paie, les trop-perçus, les erreurs dans le médico-stat, les attestations employeur des contractuels et les attestations de demi-traitement qui arrivent avec des mois de retard, les problèmes de versement du supplément familial de traitement, la mise en paiement des heures supplémentaires... Malheureusement, il reste encore beaucoup d'améliorations à apporter pour que nos collègues puissent se sentir respectés dans leurs droits. Le **SNPC FO GENDARMERIE** espère avec la mise en place de la PSC au 1^{er} janvier 2026 que nos collègues n'auront pas à subir des couacs supplémentaires de la part des SGAMI.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** restera vigilant et continuera de dénoncer les dysfonctionnements jusqu'à leur totale disparition.

En vue des élections professionnelles de 2026, le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que les personnels civils affectés au sein des CSAG puissent voter au CSA-GN. Le **SNPC FO GENDARMERIE** rappelle que les CSAG sont des unités de gendarmerie à part entière. Comme pour les personnels militaires affectés au sein de ces structures qui dépendent des CCHS, le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que les personnels civils puissent relever des formations spécialisées (FS) de la Gendarmerie. Nous constatons au quotidien que le rattachement de nos ateliers automobiles aux SGAMI pose énormément de soucis notamment en matière SST.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que les recrutements au sein des bureaux ou sections santé, sécurité au travail puissent s'opérer tant sur la filière administrative que technique. Ce dogme de vouloir recruter dans ce secteur uniquement dans la filière administrative prive la Gendarmerie de la possibilité d'attirer de véritables spécialistes.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** souhaite connaître la suite réservée par le contrôleur budgétaire à la 2^{ème} présentation du projet d'arrêté NBI, rejeté en août dernier. L'impact de cette décision n'est pas négligeable. Il concerne 23 nouveaux postes pour 355 points auxquels s'ajoutent les 80 points provisionnés, lors du dialogue social, pour la création de l'UNPJ.

De plus, le **SNPC FO GENDARMERIE** s'interroge sur les motifs pour lesquels l'administration refuse de lui communiquer la lettre du contrôleur budgétaire qui accompagnait cette décision et demande qu'elle lui soit adressée.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** rappelle que la NBI est un critère d'attractivité pour le recrutement. Il demande qu'un GT soit mis en place par la SDGP afin d'étudier des solutions qui permettraient de pallier la disparition de la NBI tout en valorisant les postes à responsabilités ou nécessitant des technicités particulières.

Merci pour votre écoute.

**Le SNPC FO GENDARMERIE, la garantie
d'un engagement sans faille !
Notre force, c'est vous !!!**